



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ENM

Question écrite n° 50874

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'existence de quotas eventuels au concours d'entree a l'Ecole nationale de la magistrature. Certaines associations pronant la parite entre les hommes et les femmes affirment, en effet, que de tels quotas existeraient en faveur des hommes afin d'eviter une trop grande feminisation de la magistrature. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des precisions sur ce point et de lui faire connaitre, plus generalement, sa position sur le principe des quotas en matiere professionnelle ou electorale

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50874

Rubrique : Grandes ecoles

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2006